

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

RÉPUBLIQUE FRANCAISE DÉPARTEMENT DE SEINE ET MARNE CANTON D'OZOIR LA FERRIERE COMMUNE DE FERRIERES-EN-BRIE

Délibération:

D-07102022-7

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi sept octobre à 20h30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire Mairie Annexe- Salle Rothschild, 24 Rue Jean Jaurès à FERRIERES EN BRIE, sous la présidence de Madame MUNCH Mireille, Le Maire.

1

Nombre de conseillers

en exercice: 23

Présents: 19

Votants: 22

Objet:

ASSOCIATIONS: Subvention à l'association « La ligue contre le cancer » Date de convocation du : 30 septembre 2022

Présents: Monsieur DELPORTE Jacques, Madame FITTE-REBETE Martine, Monsieur ROUGERIE Dany, Madame GENDRE Geneviève, Monsieur CABANIE Guy, Madame BRUAUX Isabelle, Madame SPEYSER Annie, Monsieur LITTIERE Alain, Madame DESCROIX Patricia, Madame BOZZOLLA Anne, Madame CAMUS Christine, Madame DUVERGER Patricia, Monsieur ROI Medhi, , Monsieur GOMES Thierry, Monsieur BOURDAUX Alain, Monsieur JOLY Clément, Madame DORIER Laurène, Madame BELTRAMO Claire

Formant la majorité des membres en exercice

Absent (s) représenté (s): Monsieur CLARISSE Florian a donné pouvoir à Monsieur GOMES Thierry, Madame COQUILLE Sophie a donné pouvoir à Madame BELTRAMO Claire, Monsieur ATRIDE Edie a donné pouvoir à Monsieur ROI Mehdi

Absent (s) excusé (s):

Absent (s): Monsieur CIGLAR Stéphane,

Secrétaire de Séance: Monsieur Alain BOURDAUX est

désigné pour remplir cette fonction

Exposé de MADAME LE MAIRE,

Lors du vote du budget primitif 2022, le Conseil Municipal a décidé le principe d'un volume de subventions de 65000 € alloué aux différentes associations.

La commission vie associative qui s'est réuni le 23 juin 2022 a étudié la demande émise par l'Association « LA LIGUE CONTRE LE CANCER », et a proposé d'attribuer **500€** de subvention pour l'année 2022.

Accusé de réception en préfecture 077-217701812-20221011-D-07102022-7-DE Date de télétransmission : 11/10/2022 Date de réception préfecture : 11/10/2022

DÉLIBÉRATION

VU le Code général des collectivités territoriales;

CONSIDÉRANT la somme de 65 000 € inscrite à l'article 65741 du budget primitif de l'exercice 2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 22 voix pour :

ARTICLE UNIQUE: DÉCIDE d'attribuer la somme de 500 € de subvention 2022 à l'association « LA LIGUE CONTRE LE CANCER »

<u>Pour 22</u>: Madame MUNCH Mireille, Monsieur DELPORTE Jacques, Madame FITTE-REBETE Martine, Monsieur ROUGERIE Dany, Madame GENDRE Geneviève, Monsieur CABANIE Guy Madame BRUAUX Isabelle, Madame SPEYSER Annie, Monsieur LITTIERE Alain, Madame DESCROIX Patricia, Madame BOZZOLLA Anne, Madame CAMUS Christine, Madame DUVERGER Patricia, Monsieur ROI Medhi, Monsieur ATRIDE Edie, Monsieur GOMES Thierry, Monsieur BOURDAUX Alain, Monsieur CLARISSE Florian, Monsieur JOLY Clément, Madame DORIER Laurène, Madame BELTRAMO Claire, Madame COQUILLE Sophie

Contre: 0

Abstention: 0

Fait et délibéré les jours, mois et an et susdits, suivent au registre les signatures. Pour extrait certifié conforme, Ferrières-en-Brie (Seine et Marne), Le 7 octobre 2022



Le Maire,

Mireille MUNCH

La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour Excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MELUN, 43, rue, Général DE Gaulle 77000 MELUN, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Acte rendu exécutoire, après transmission en Préfecture le : ¶ 1 OCT. 2022 et affichage du : ¶ 4 OCT. 2022 Le Maire,



Mireille MUNCH